

# COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT MOSELLAN DE L'ARBITRAGE

## PV de la Réunion de la CASMA du 14/05/2020 **PAR VOIE ELECTRONIQUE**

Président : M. FALCHI  
Présents : MM. AULBACH, BRICLOT, HOCQUAUX, KOENIG, MERULLA, MULLER, THOMAS

### **RECTIFICATIF DU PV CASMA DU 19/02/20**

#### Courrier de VIGY :

La Commission, après avoir pris note de la requête du club de Vigy, décide :

**SCHATZ Emilie - ancien club MARLY - nouveau club VIGY**

La commission régionale prendra une décision concernant le club de Marly

La commission départementale accorde la licence à Vigy et dit que l'intéressée aurait dû couvrir son nouveau club dès le 1<sup>er</sup> Juillet 2019 – retour au club formateur, sous réserve de renouvellements dans les délais impartis.

Néanmoins, **SCHATZ Emilie**, club de **Vigy**, ayant fait demande de licence au 31/10/19, est donc hors délai et ne compte pas pour le statut

Cependant, ne s'agissant plus de changement de club donnant droit à mutation, la commission décide de ne pas amputer la somme de 500€ au club de Vigy

Au sujet de l'arbitre **LOUBATIERES Mattéo** : la commission confirme la bonne décision prise

#### Courrier de STIRING CS :

La Commission, après avoir pris note de la requête du club de Stiring Cs, décide :

**UNLU Sinan - ancien club ALSTING - nouveau club STIRING CS**

Cependant, reconnaissant une information erronée, la commission décide de ne pas amputer la somme de 500€ au club de Stiring CS

**Les tableaux des amendes financières mises à jour, sont transmis à la comptabilité du DMF.**

Prochaine réunion : Mardi 23 Juin 2020, à 19h00 au DMF, sous réserve

#### POSSIBILITES D'APPEL

Conformément aux articles 188, 189 et 190 des règlements généraux de la Fédération Française de Football, 4.1.3. «Appels » des règlements généraux de la LGEF et 18 « Appels » des Règlements Sportifs du District, les présentes décisions sont susceptibles d'appel

Le Président de la CASMA :  
Antoine FALCHI

Le Secrétaire de la CASMA :  
Vincent MERULLA

Nom	Prénom	Club nouveau	Le club doit :	Club quitté	Le club recevra	Observation :
ABOUTALIB	MOHAMED	A.S. REDING	500 €	520052 F.C. SARREBOURG	--	
ALBERTUS	STEPHANE	ST LOUIS 2017	500 €	520053 U.S. HUNDLING	300 €	Club Formateur
BERGER	JEAN FRANCOIS	U.S. WOUSTVILLER	500 €	550695 F. C. BEAUSOLEIL SARREG.	300 €	Club Formateur
DEININGER	PATRICK	U.S. REDANGE	500 €	541471 F.C. THIONVILLE	300 €	Fidèle 6 saisons
DUBAIL	JOHNNY	A.S. HENRIDORFF	500 €	563639 U. S. FENETRANGE	--	
ESCHMANN	JEREMY	ENT. S. AVRICOURT	500 €	537530 A.S. BETTBORN HELLERING	--	
FERRAZZI	REMI	J.S. AUDUNOISE	500 €	500171 U.S. RUSSANGE	300 €	Club Formateur
GENCTURK	YASIN	ENT.S. ORMERSVILLER	500 €	563714 ENT. PETIT REDERCHING	--	
KANDICHY	YASSER	EXCELSIOR CUVRY	500 €	500154 F.C. METZ	--	
KECIK	BAYRAM ALI	A.S. REDING	500 €	520052 F.C. SARREBOURG	300 €	Club Formateur
KIEFFER	JONATHAN	F.C. DE NOVEANT	500 €	520243 ENT.S. COURCELLES NIED	--	
LA ROCCA	GREGORY	A.F. OS CONQUISTADORES	500 €	526805 RENAISSANCE S. LA MAXE	300 €	Fidèle 7 saisons
LAI	GUISEPPE	ENT.S. PETITE ROSSELLE	500 €	509877 U.S. MORSBACH	300 €	Club Formateur
LAUBER	CLEMENT	U. S. BENESTROFF	500 €	503642 F.C. CHATEAU SALINS	300 €	Club Formateur
MULLER	ALEXANDRE	A.S. BLIESBRUCK	500 €	527605 A.S. HELLIMER	--	
PARRELLA	CEDRIC	A.S. GROSTENQUIN	500 €	527466 F.C. FARSCHVILLER	300 €	Fidèle 10 saisons
PAULIN	LOIC	F.C. METZ	500 €	537530 A.S. BETTBORN HELLERING	300 €	Club Formateur
VILLIERE	CHRISTOPHE	A.S. DE KERBACH	500 €	519572 U.S. ETZLING	300 €	Club Formateur
YUKSEL	OSMAN	ENT. SCHORBACH	500 €	528090 STE OM. IPPLING	300 €	Fidèle 6 saisons
ZIEGLER	JORDAN	AM.S. HAUCONCOURT	500 €	503866 U.S. BAN ST MARTIN	300 €	Club Formateur